



Module CAS

11 nov. | 13 nov. | 20 nov. | 25 nov. | 4 déc. 2020

Gestion des points noirs (BSM-EUM)

Le module fait partie du CAS «Sécurité routière» et peut être réalisé de manière individuelle.

Gestion des points noirs (BSM-EUM)

L'assainissement des endroits à concentration d'accidents du réseau routier a pour objectif de réduire le nombre d'accidents ou d'en diminuer leur gravité. Le programme Via sicura, adopté par le Conseil Fédéral, considère l'assainissement systématique des points noirs du réseau routier comme mesure efficace d'amélioration de la sécurité routière.

Les analyses sous-jacentes (analyse d'accidents) à un assainissement ont pour but de déceler les principales causes, respectivement les déficits en matière de sécurité de l'infrastructure routière à l'origine des accidents. La détermination et la pondération des influences déterminantes des causes d'un accident est une base indispensable à l'élaboration de mesures d'assainissement appropriées et durables pour l'amélioration de la sécurité routière.

Objectif

L'objectif de la formation consiste à familiariser les participants à l'application de la méthode d'analyse d'accidents et d'en déduire des mesures d'assainissement ciblées. Les participants seront à même, sur la base des concentrations locales d'accidents, d'en déduire les principaux déficits en matière de sécurité et d'élaborer les mesures d'assainissement techniques et constructives destinées à les éliminer.

Public cible

Le module «Gestion des points noirs (BSM-EUM)» s'adresse en premier lieu aux ingénieurs et spécialistes des transports ayant une longue expérience du domaine de l'élaboration des projets routiers, de l'exploitation, de l'entretien et de la sécurité routière ou ayant des connaissances en matière d'assainissements d'endroits à concentration d'accidents et de points noirs.

L'admission des candidats est de la décision de la direction du cours CAS sur examen du dossier de candidature.

Contenu de la formation

- Détermination du périmètre d'étude
- Accidentologie, analyse des accidents
- Statistiques des accidents de la circulation
- Influence sur le comportement dans le trafic
- Methodologie d'analyse
- Terminologie et intégration dans les travaux de réaménagements routiers (indications concernant la gestion des points noirs SN 641 724)
- Exécution de l'analyse détaillée d'un lieu accidentogène (particularités de l'accidentalité, types d'accident etc.)
- Déficit déterminants en matière de sécurité
- Réalisation systématique d'une analyse de la situation
- Méthode de l'analyse technique des accidents et évaluation des résultats

- Technique et principes d'assainissement
- Mesures et potentiel de prévention des accidents
- Détermination des mesures techniques et/ou constructives appropriées d'assainissement dans le but d'augmenter la sécurité
- Evaluation des mesures
- Présentation et discussion d'exemples pratiques
- Exécution individuelle d'analyses issues d'exemples pratiques et mesures d'assainissement
- Approfondissement spécifique des connaissances professionnelles

Direction du cours et intervenants

Direction du CAS: Prof D^r Nicolas Bueche, BFH

Direction du module: Franz Gerber, ams-SdP Lausanne, BFH / David Cuttelod, DGMR-VD

Intervenants: Enseignants des hautes écoles spécialisées, d'universités ainsi qu'experts issus de l'administration, de bureaux d'ingénieurs et d'entreprises ainsi qu'inspecteurs expérimentés et propriétaires de routes

Conditions d'admission et certificat

Il existe deux possibilités de terminer le module:

- Formation avec examen final: Crédits CAS selon ECTS (3 crédits ECTS) et certificat de formation VSS
- Formation sans examen final: Attestation de participation VSS

Dates du cours

1^{er} jour: 11 novembre 2020 | 08.45–17.00 h

2^e jour: 13 novembre 2020 | 09.00–17.00 h

3^e jour: 20 novembre 2020 | 08.45–17.00 h

4^e jour: 25 novembre 2020 | 13.00–17.00 h | Examen

5^e jour: 4 décembre 2020 | 14.00–17.00 h | Discussion de l'examen, conclusions

Le programme contient cours, exercices, travaux pratiques en groupe, discussions, autoapprentissage y compris travaux de module et, le cas échéant, un examen. Compter 2 à 3 jours de travail pour l'autoapprentissage (avec le travail de module). L'échange d'expérience entre les participants représente une part précieuse de la formation et doit de ce fait être soigné.

Lieu du cours

Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) | Place de la Riponne 10 | 1014 Lausanne



Une fois à Lausanne:

Prendre métro M1 direction Epalinges
Sortie Riponne-M. Béjart

Salle de cours P001

Située sous le bâtiment de l'état de Vaud,
accès depuis la rue des Deux-Marchés

Prix

Module individuel avec examen: CHF 3300 membres individuels de la VSS
3 crédits ECTS et certificat VSS CHF 3550 non-membres

Module individuel sans examen: CHF 2700 membres individuels de la VSS
Attestation de participation de la VSS CHF 2950 non-membres

CAS complet: CHF 7800 membres individuels de la VSS
12 crédits ECTS CHF 8800 non-membres

Repas et documentation compris dans les coûts.

Nombre de participants

Le nombre maximal de participants par module est de 20.

Informations et renseignements

Secrétariat de la VSS: V. Arzner | 044 269 40 20 | v.arzner@vss.ch
Administration CAS: T. Baumgartner | 034 426 41 76 | tatjana.baumgartner@bfh.ch
Responsable CAS: N. Bueche | 034 426 41 57 | nicolas.bueche@bfh.ch
Responsable module: F. Gerber | 079 444 00 20 | ams-sdp@hotmail.com
D. Cuttelod | 076 567 16 72 | david.cuttelod@vd.ch

Inscription

Les inscriptions doivent se faire par écrit au moyen du talon ci-après ou par e-mail. La demande devra être accompagnée des documents relatifs à la qualification de l'intéressé (CV succinct contenant la formation suivie, l'expérience ainsi que les compétences actuelles).

Délai d'inscription: 9 octobre 2020

Inscription: VSS, Sihlquai 255, 8005 Zürich ou info@vss.ch

La demande d'inscription sera confirmée par écrit, l'admission définitive au cours étant communiquée après vérification des documents de qualification. La lettre d'admission sera accompagnée du programme détaillé du cours ainsi que d'un bulletin de versement.

Les règlements concernant la formation continue peuvent être consultés sous www.vss.ch.

Le module «Gestion des points noirs (BSM-EUM)» fait partie du CAS «Sécurité routière». Le module peut être réalisé de manière individuelle (avec ou sans examen).

CAS Sécurité routière

Module Aspects pertinents de la sécurité lors de l'aménagement d'une infrastructure routière *

Sécurité routière
Particularité de l'infrastructure en matière de sécurité
Aspects de la technique et de l'exploitation du trafic
Routes explicites et routes qui pardonnent

Module Gestion des points noirs (BSM-EUM) *

Accidentologie, Statistique des accidents
Analyse technique des accidents
Mesures d'assainissement
Evaluation des mesures

Module Chantiers sans interruption de trafic *

Guidage du trafic
Evaluation des risques
Application des directives SUVA
Communication
Gestion des agents de sécurité

Module Inspection de sécurité routière (Road Safety Inspection) ⁽¹⁾ *

Procédure selon la SN 641 723
Inspection, Utilisation des listes de contrôle, Pertinence de sécurité
Influences sur la sécurité routière
Conséquences, Mesures

Module Audit de sécurité (Road Safety Audit) ⁽¹⁾ *

Procédure selon la SN 641 722
Audit, Utilisation des listes de contrôle, Pertinence de sécurité
Influences sur la sécurité routière
Monitoring

Module Travail de mémoire (Travail sur le projet, travail en groupe, présentation de travail de mémoire)

* Pour le CAS, quatre de ces modules en plus du module «Travail de mémoire» doivent être réussis.

⁽¹⁾ Des exigences supplémentaires doivent être prises en compte pour la certification en tant qu'Auditeur RSA et Inspecteur RSI.

Tous les modules, travail de mémoire excepté, sont réalisés en collaboration avec la VSS

CAS Sécurité routière

Gestion des points noirs (BSM-EUM)

11 nov. | 13 nov. | 20 nov. | 25 nov. | 4 déc. 2020

Inscription pour CAS Sécurité routière
 Module Gestion des points noirs (BSM-EUM) **avec** examen
 Module Gestion des points noirs (BSM-EUM) **sans** examen

Entreprise

Nom / Prénom

Adresse

NPA / Lieu

Téléphone

E-mail

Date / Signature

Délai d'inscription: 9 octobre 2020

VSS, Sihlquai 255, 8005 Zürich
Fax 044 252 31 30 | info@vss.ch

Gestion des points noirs (BSM-EUM)



Bitte frankieren
Affranchir s.v.p.

Schweizerischer Verband der
Strassen- und Verkehrsfachleute VSS
Sihlquai 255
CH-8005 Zürich